

Délibération du 13 décembre 2024

décision **N°2024-68 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le nouveau centre de tri de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le 6 décembre 2024
- Date de publication : le 20 décembre 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 6 décembre 2024 s'est réuni le 13 décembre 2024 à 14 h 30 à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.
Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 24, Nombre de votants : 25

POUVOIR DE VOTE

Jean Marc DRIVET donne pouvoir de vote à Yves GRANGE

EXCUSES : 6

BRUN Pierre
SARTORI Walter
BARBIER Marie-Claire
DRIVET Jean-Marc
GUIGUE Thibaut
BRUNIER Thierry

ABSENTS : 12

LEOUTRE Jean-Marc
GIRAUD Murielle
JOLY Max
LAURENT Philippe
RUFFIER-LANCHE René
MAITRE Florian
THEVENON Raphaël
CECILLE Joël
ROUGEAUX Jean-Pierre
DANIS Georges
AMET Yannick
SPIGARELLI Lucien

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 21

BENEVISE Marie
BOIX-NEVEU Arthur
GRILLAUD Laurent
FABRE Maryse
BLANQUET Denis
VAN STRAATEN Nicolas
GIRARD Marc
GRANGE Yves
TAIN Daniel
BURNIER-FRAMBORET Frédéric (visio)
RAUCAZ Christian
ZOCCOLO Alain
DAL BIANCO Serge
VIGUET-CARRIN Françoise
CHEMIN François
PERRIER Jean Claude
SIMON Christian
VARESANO José
FRAISSARD Jean-Claude
HANRARD Bernard
BOIRON Laurence

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 3

CARDE Daniel
SARTER Jean-Claude
VIBERT Christian

Délibération du 13 décembre 2024

décision **N°2024-68 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le nouveau centre de tri de Savoie Déchets**

Arthur BOIX-NEVEU, vice-président, expose qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques (PV) sur le nouveau centre de tri.

Ces panneaux photovoltaïques permettront de couvrir 19% des besoins électriques du nouveau centre de tri. 74 % de la production sera autoconsommée, le surplus, produit principalement les week-ends, sera réinjecté sur le réseau public et revendu.

La réalisation des études de conception de l'opération est désormais achevée avec la validation de la phase « PROJET ».

Le montant prévisionnel des travaux envisagés est de 585 000 € HT.

Sur ces bases, il convient de lancer une consultation, selon une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de la conclusion d'un marché de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le nouveau centre de tri.

Afin d'adapter la construction en fonction des exigences des assureurs en dommages aux biens du nouveau centre de tri, le marché comprendra 2 tranches :

Tranche(s)	Désignation
TF	Installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking (~87kWc)
TO01	Installation d'une centrale photovoltaïque en toiture des halls amont et aval (~450kWc)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2023-40C, du Comité Syndical du 13 Octobre 2023, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation à procédure adaptée pour les travaux d'installation de panneaux photovoltaïque sur le nouveau centre de tri

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer le marché de travaux et tous documents y afférents.

Le Secrétaire de séance,
Denis BLANQUET

La Présidente,
Marie BENEVISE

